

Les centres de soins de jour et les centres de soins de nuit, autres innovations par rapport à la façon traditionnelle d'assurer le soin de garde, sont nés à Montréal il y a une dizaine d'années à titre de sections du service de psychiatrie de deux grands hôpitaux généraux. Il existe maintenant des centres semblables, où les malades séjournent de neuf à cinq ou le soir après le travail, à St-Jean (Terre-Neuve), Toronto et Cobourg (Ontario) et Burnaby (Colombie-Britannique).

*Paralysie cérébrale.*—Les jeunes victimes de la paralysie cérébrale peuvent fréquenter dans la plupart des grandes agglomérations, des centres pour malades externes et des centres de formation, dont plusieurs ont été organisés par des associations de parents. En outre, un certain nombre d'hôpitaux généraux et d'hôpitaux pour enfants ont créé un service de diagnostic et de traitement à leur intention. Dans la plupart des localités, les cercles d'œuvres de l'endroit ou les sociétés provinciales d'aide aux enfants infirmes mettent à leur disposition des autobus qui les transportent aux centres de jour et aux cliniques des hôpitaux. Les frais de fréquentation ne sont d'ordinaire que nominaux, car les ressources nécessaires au fonctionnement de ces établissements proviennent de dons faits par des personnes de l'endroit et de subventions accordées par les provinces et le gouvernement fédéral. Dans quelques villes, d'autre part, on est à réaliser un programme de formation et d'emploi à l'intention des jeunes adultes qui sont victimes de la paralysie cérébrale.

*Tuberculose.*—En dépit d'une baisse considérable de la mortalité attribuable à la tuberculose et bien que l'apparition de cette maladie se fasse moins fréquente, le nombre de cas qu'ont révélés les programmes provinciaux de dépistage indique que la tuberculose constitue toujours un problème de santé publique. Les efforts entrepris pour repérer les cas se portent de plus en plus du côté des groupes particulièrement sujets à la tuberculose; on accorde moins d'importance que naguère aux examens radiographiques en série, car on s'efforce plutôt de découvrir les personnes contaminées au moyen de l'épreuve à la tuberculine. Ce travail de dépistage est considérablement favorisé par les campagnes bénévoles de l'Association canadienne antituberculeuse.

Le traitement en sanatorium est gratuit à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, au Manitoba, en Saskatchewan ainsi qu'en Alberta, et les prestations de l'assurance-hospitalisation en vigueur dans l'Ontario et l'Île-du-Prince-Édouard s'y appliquent. Même dans les provinces où ce traitement n'est pas toujours gratuit, les sommes versées par les malades ne représentent qu'une faible proportion du coût global.

Le nombre de lits "dressés" dans les sanatoriums et les services antituberculeux des hôpitaux généraux, qui avait atteint en 1953 un sommet de 18,977, est baissé en 1958 à 14,655. Cette baisse est attribuable à la diminution du nombre des admissions, au dépistage précoce de la maladie, à l'amélioration des médicaments et de la chirurgie comme méthodes de traitement ainsi qu'à d'autres facteurs. Dans plusieurs provinces, des médicaments sont fournis aux malades à domicile. Des services de réadaptation au travail ont été institués dans toutes les provinces à l'intention des personnes dont le traitement est terminé, et c'est en nombre de plus en plus considérable qu'elles sont replacées dans des emplois appropriés.

*Cancer.*—Les ministères de la Santé ainsi que les associations, professionnelles ou non, qui prennent part à la lutte anticancéreuse concentrent leurs efforts sur quatre points principaux: le diagnostic, le traitement, la recherche et l'éducation du public. Le dépistage et le traitement du cancer se fondent sur une collaboration étroite entre la médecine spécialisée, les services hospitaliers et les services d'hygiène publique, dont le programme est en expansion. Les ministères de la Santé de quatre provinces mettent en œuvre un programme spécial de lutte anticancéreuse; dans quatre autres, ce rôle est rempli par des agences ou des commissions qui reçoivent l'appui de la province. Le travail de diagnostic et de traitement s'effectue dans des cliniques spécialisées, situées dans la plupart des cas au sein d'un grand hôpital général. Les prestations accordées au titre des régimes d'assurance-hospitalisation aux malades hospitalisés qui se font traiter contre le cancer sont essentiellement les mêmes dans neuf des provinces et comprennent des services spéciaux